



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Auderghem**  
**Service de l'Urbanisme**  
**Rue Emile Idiers, 12**  
**B - 1160 BRUXELLES**

Bruxelles, le 31/8/2021.

Votre réf. EL/EF/AFL/17929/4/21

Réf. CRMS : **AUD20105**

Réf NOVA : **02/XFD/1788105**

**AUDERGHEM, Avenue des Mésanges, 6A.**

(= ZP de la double maison moderniste située 38, av. du Parc de Woluwe)

**PERMIS D'URBANISME : Rénover et mettre en conformité une maison unifamiliale (sans augmentation de volume) : remplacement des menuiseries extérieures, mise en peinture des briques de façade.**

**Demande de la Commune du 15/07, reçue le 26/07/2021.**

**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 25/08/2021, a formulé les remarques suivantes.

Si le projet n'a pas d'incidence patrimoniale sur le bien classé situé à proximité, la CRMS regrette toutefois la mise en peinture des façades, car celle-ci entraîne la perte de la typologie caractéristique des années 1950-60 (façades en briques contrastant avec les encadrements de fenêtres en pierre blanche). Elle encourage également le maintien de la porte d'entrée et de la porte de garage en bois pour cette même raison.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**G. MEYFROOTS**  
Secrétaire-adjointe

**C. FRISQUE**  
Président

c.c. : [leonard@auderghem.brussels](mailto:leonard@auderghem.brussels) ; [urbanisme@auderghem.brussels](mailto:urbanisme@auderghem.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ;  
[hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mcore@urban.brussels](mailto:mcore@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ;  
[mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [aheylen@urban.brussels](mailto:aheylen@urban.brussels)